

ACCES AUX INFORMATIONS EN MATIERE D'ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE POUR LES AGENTS DOMICILIES EN CORREZE, CREUSE ET HAUTE-VIENNE

Jusqu'au 31 décembre 2015, les agents de l'Etat en Limousin pouvaient accéder aux informations en matière d'action sociale interministérielle (SRIAS, crèches, logement) par deux moyens :

- la transmission des Infos SRIAS sur leur messagerie professionnelle via le réseau des correspondants SRIAS présents au sein de chaque administration
- la consultation du site de la bourse régionale de l'emploi public (BRIEP) en Limousin - onglet « action sociale »

Compte tenu de la réforme territoriale, de nouvelles dispositions sont adoptées en ce qui concerne la diffusion de ces informations.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, les informations en matière d'action sociale interministérielle seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de la région ALPC et accessibles via ce [lien](#) .

Les agents intéressés sont invités à consulter régulièrement ce site qui constitue désormais l'unique mode de diffusion des actions sociales interministérielles pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Il est également possible de contacter la SRIAS par courriel (voir ci-dessous) pour toute question.

Contact :

SRIAS 1, rue de la Préfecture BP 87031 87031 LIMOGES Cedex 1

Courriel : srias@limousin.pref.gouv.fr

Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes